



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le **18 OCT. 2021**
Réf. QP-129/21

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°5090 « Évaluation de la loi instituant le juge aux affaires familiales et portant réforme du divorce et de l'autorité parentale » du 12 octobre 2021 de l'honorable Député Dan Biancalana

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Justice

Sam TANSON

Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Sam TANSON, à la question parlementaire n°5090 de l'honorable Député Dan Biancalana au sujet de l'évaluation de la loi du 27 juin 2018 instituant le juge aux affaires familiales et portant réforme du divorce et de l'autorité parentale

L'honorable Député souhaite obtenir des informations au sujet de l'évaluation de la loi du 27 juin 2018 instituant le juge aux affaires familiales et portant réforme du divorce et de l'autorité parentale.

Ad 1

L'évaluation de la loi du 27 juin 2018 est actuellement en cours. Il est prévu de présenter le bilan de l'évaluation fin novembre 2021 aux honorables députés.

Ad 2

La motion adoptée en date du 14 juin 2018 invite le gouvernement « à réaliser, après trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi, une évaluation qualitative de la réforme ». Dans la mesure où la loi du 27 juin 2018 est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018, la présentation du bilan de l'évaluation de la loi du 27 juin 2018 interviendra endéans les délais impartis par la Chambre des Députés.